



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ENQUÊTE

Affaire Plaza : deux de ses ex-compagnes ont déposé plainte pour violences conjugales

Trois femmes ont été entendues par la police dans le cadre de l'enquête ouverte par le parquet de Paris début octobre pour « violences par conjoint ». Selon nos informations, deux d'entre elles ont déposé plainte contre l'animateur de M6 à l'issue de leur audition. Ce dernier nie toute violence.

Sarah Brethes - 24 octobre 2023 à 17h28

Une nouvelle étape a été franchie dans l'enquête judiciaire visant Stéphane Plaza, la machine à cash du groupe M6. Selon nos informations, les trois femmes qui avaient relaté dans un [article](#) de Mediapart, documents et témoignages à l'appui, avoir été victimes de maltraitements et de menaces de la part de l'animateur de 53 ans ont été entendues par la police.

Leurs auditions, qui ont duré plusieurs heures, ont eu lieu entre le 13 et le 23 octobre dans un commissariat parisien. À leur issue, deux d'entre elles ont déposé plainte pour « violences par conjoint » contre Stéphane Plaza. La troisième nous a indiqué qu'elle se « réservait encore le droit de porter plainte ».

Selon nos informations, ces trois femmes ont confirmé à la police l'ensemble des éléments publiés par Mediapart. Des témoins devraient être entendus par la suite, tout comme Stéphane Plaza, qui avait dénoncé par la voix de son avocate les accusations « fantaisistes » de ces ex-compagnes avec lesquelles il entretenait des relations parallèles, à l'insu de chacune.

Les deux plaignantes devront aussi être examinées par des expertes des unités médico-judiciaires, qui évalueront la gravité des répercussions de ces violences présumées sur leur santé, les fameux « jours d'ITT » (incapacité totale de travail). Pour ce qui est des violences physiques, la peine encourue est plus ou moins lourde en

fonction du nombre de jours retenus : trois ans de prison et 45 000 euros d'amende en cas d'ITT inférieure ou égale à huit jours, cinq ans et 75 000 euros d'amende au-delà de huit jours. Les violences psychologiques sont quant à elles passibles de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Contactée par Mediapart, l'avocate de Stéphane Plaza, Hélène Plumet, réaffirme que son client « n'a commis aucune violence ou fait pouvant recevoir une qualification pénale » et « qu'il s'agit d'une affaire privée ». Elle menace également d'une plainte en dénonciation calomnieuse « le moment venu ». « Nous constatons que ces deux femmes réagissent après avoir pris connaissance du fait qu'a été précédemment déposée par Monsieur Plaza une plainte pour harcèlement les visant directement, dans le cadre de laquelle une enquête a été ouverte », dit-elle encore.

« Il est clair que le but recherché par ces trois femmes est de faire payer coûte que coûte une infidélité, en mettant en œuvre une vengeance organisée, dénigratoire et vexatoire », poursuit l'avocate, conformément à la ligne de défense de l'animateur depuis nos premières révélations. Celui-ci serait « totalement serein ».

« J'espère que tu sais ce que c'est que la souffrance »

Jade*, Eva* et Julia* avaient rapporté à Mediapart des faits de violences physiques pour les deux premières, psychologiques (humiliations, dénigrement répétés), et des menaces dont elles auraient été victimes entre l'été 2018 et septembre 2022. Des échanges de messages et des témoignages étaient venus corroborer leurs versions, fermement contestées par l'animateur star, qui a par ailleurs bâti un empire dans l'immobilier – plus de 700 agences, 4 000 collaborateurs et collaboratrices – dont M6 est actionnaire majoritaire.

Parmi ces éléments figuraient notamment des échanges de messages dans lesquels Stéphane Plaza s'excusait, au printemps 2022, d'avoir cassé un doigt et luxé deux autres à Jade, de l'avoir plaquée contre un mur, un bras en travers de la gorge, avant de la menacer : « J'espère que

tu sais ce que c'est que la souffrance. » Cette femme affirmait aussi avoir subi d'autres violences physiques, parmi lesquelles un coup de poing dans l'épaule qui l'aurait fait chuter au sol au cours de l'été 2018.

Une autre de ses ex-compagnes, Eva, avait quant à elle déposé en septembre 2022 une main courante contre Stéphane Plaza évoquant des menaces de mort. Elle affirme avoir subi de manière récurrente, au cours de l'année de leur relation, humiliations et dénigrement de la part de l'agent immobilier, qui l'aurait également violemment mordue, hors de tout contexte sexuel, à deux reprises.

Une troisième femme, Julia, avait relaté une scène qui avait eu lieu en septembre 2021 à Vienne, où le couple était parti en week-end. Au cours d'un dîner dans un restaurant de la capitale autrichienne, Julia lui annonce qu'elle a découvert qu'il la trompait. « *Il est devenu fou, il a pété un câble. Il a levé sa fourchette dans ma direction et s'est mis à me menacer. J'ai tout ravalé et j'ai arrêté d'en parler car il m'a fait très peur* », avait-elle décrit.

Interrogée à l'époque sur ces témoignages, l'avocate de Stéphane Plaza, avait dénoncé « *des allégations totalement extrapolées, voire mensongères* » et des « *accusations fantaisistes* ».

Enquête interne : service minimum

Quelques heures après la publication de notre premier article, jeudi 21 septembre, le groupe M6 avait commencé par publier un communiqué dans lequel il se disait « *particulièrement attaché aux valeurs de respect des personnes et garant de son code d'éthique et de déontologie* » et indiquait, qu'« *après un entretien avec Stéphane Plaza* », il prenait « *acte de [sa] contestation formelle des faits qui lui sont reprochés et des contestations juridiques qu'il a engagées* ». Sans un mot pour les femmes qui avaient témoigné, ni aucune précaution.

Le lendemain, la direction annonçait finalement avoir ouvert une enquête interne sur le comportement de l'acteur dans le cadre professionnel, « *afin de faire remonter certains points qui ne l'auraient pas été* ».

Le Code du travail stipule en effet que l'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé

physique et mentale de ses salarié-es. S'il a connaissance de potentiels délits ou d'un comportement inapproprié sur le lieu de travail, il doit diligenter une enquête interne, le temps d'y voir plus clair. Et il peut suspendre le mis en cause et le sanctionner le cas échéant.

Parmi les ex-compagnes qui dénoncent des violences de Stéphane Plaza figure une ancienne candidate de « Recherche appartement ou maison », l'une des émissions phares de M6. En janvier 2023, selon des échanges SMS que nous avons pu consulter, elle avait alerté la réalisatrice de la société de production Réservoir Prod, qui produit les émissions de l'agent immobilier pour M6.

Elle lui avait alors indiqué avoir déposé une main courante contre l'animateur. « *Fais attention lors des tournages car je sais que je suis pas la seule à avoir vécu ça* », avait-elle ajouté. À la suite de ces messages, la productrice des émissions de Stéphane Plaza, Pascale Albertini, avait décidé de cesser les rediffusions de l'émission où elle apparaissait.

Stéphane Plaza bénéficie d'importants soutiens en interne, à commencer par son ami Laurent Ruquier, le patron des « Grosses têtes ».

Mais ce ne serait pas tout. Ambiance hypersexualisée, propos sexistes, exhibitions de son sexe – confirmés par la réalisatrice des émissions : selon les documents et témoignages recueillis par Mediapart, l'animateur cumulerait les comportements problématiques hors du champ de la caméra. « *Il passe son temps à raconter des blagues sales, gênantes, et personne ne dit rien. Il n'hésite pas à se déshabiller et à montrer son sexe, ça fait marrer l'équipe de tournage et ses copains* », avait ainsi affirmé un collaborateur de Réservoir Prod.

Interrogé sur les contours et les modalités de cette enquête interne, toujours en cours selon nos informations, le groupe M6 (qui possède aussi RTL, radio sur laquelle Stéphane Plaza assure des chroniques et participe régulièrement à l'émission « Les Grosses Têtes »), n'a pas répondu à nos questions. Selon un représentant du personnel, la société de production Réservoir Prod, qui assure la fabrication de toutes les émissions de Stéphane Plaza, n'est pas concernée.

Menée par la seule direction des ressources humaines de la chaîne, sans représentants syndicaux ni cabinet d'audit extérieur, cette enquête interne ressemble à du service minimum. Selon nos informations, plusieurs personnes qui travaillent de près avec l'animateur n'ont même pas été convoquées. Stéphane Plaza, qui fait figure de poule aux œufs d'or pour le groupe M6, bénéficie d'importants soutiens en interne, à commencer par son ami Laurent Ruquier, le patron des « Grosses Têtes », qui l'a notamment mis en scène dans une pièce de théâtre à succès.

Laurent Ruquier avait ainsi déclaré n'avoir « aucun doute sur sa probité ». Avant de rétro pédaler trois semaines plus tard, affirmant que ses propos avaient été « déformés ». Entre-temps, une enquête pénale avait été ouverte par le parquet de Paris. Dans le cadre de l'enquête interne au groupe M6, plusieurs salarié·es se sont, selon nos informations, plaint·es des comportements inappropriés de Plaza : sexisme, humiliations, violences verbales, emportements inexplicables.

Bientôt de retour sur RTL ?

Pour saisir les enjeux de cette affaire, il faut comprendre que Stéphane Plaza est une sorte de jackpot pour le groupe audiovisuel : le site l'Informé a évalué les recettes publicitaires de ses programmes sur les huit premiers mois de l'année « à 30 millions d'euros net, soit pas moins d'environ 8 % des recettes publicitaires de la chaîne M6 ». Toujours selon l'Informé, son réseau immobilier a rapporté au groupe M6 12,3 millions d'euros de dividendes depuis 2017.

De quoi expliquer, du moins en partie, la grande mansuétude de son employeur : mardi 10 octobre, l'animateur a même eu droit à une soirée spéciale, avec la diffusion d'une émission « inédite », suivie d'un documentaire « intimiste » sur sa relation avec son père.

Une mise à l'honneur qui avait ulcéré des militantes féministes, parmi lesquelles l'élue Europe Écologie-Les Verts de Paris Alice Coffin, l'autrice Hélène Devynck et les membres du collectif #MeTooMedia, qui avaient organisé un rassemblement devant le siège de la chaîne, qualifiée d'« agent d'impunité ».

Plusieurs dizaines de manifestantes avaient réclamé, au pied de la tour M6, la déprogrammation des émissions de Stéphane Plaza, sous l'œil attentif des gros bras de la chaîne et d'une grappe de policiers. Une militante féministe avait pris la parole pour pointer du doigt la responsabilité de M6, coupable selon elle de « renvoyer un très mauvais message à la société française en maintenant à l'antenne et en consacrant une émission spéciale à un homme violent ». « Les femmes qui assistent à ça dans tous les foyers de France, elles voient que quand elles parlent, elles sont écrasées », avait-elle conclu.

Absent quelques semaines de l'antenne de RTL en raison d'un tournage en province, Stéphane Plaza pourrait, selon nos informations, y faire son retour début novembre.

Sarah Brethes

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

Boîte noire

* Les prénoms suivis d'un astérisque ont été modifiés, les trois femmes citées dans l'article ayant requis l'anonymat pour préserver leurs vies privée et professionnelle.

Contactée par Mediapart, l'avocate de Stéphane Plaza nous a fait la réponse suivante : « Vous avez obtenu des informations que nous ne détenons pas concernant l'audition de trois femmes, dont deux auraient déposé plainte. En premier lieu, nous notons que l'une des trois femmes, après avoir porté des accusations, semble ne pas donner de suite judiciaire. En second lieu, s'agissant des deux autres femmes, nous ne connaissons pas les termes de la plainte et, de ce fait, les accusations pénales qui seraient portées à l'encontre de notre client.

En revanche, nous constatons que ces deux femmes réagissent après avoir pris connaissance du fait qu'a été précédemment déposée par Monsieur Plaza une plainte pour harcèlement les visant directement, dans le cadre de laquelle une enquête a été ouverte. La chronologie des faits établit clairement qu'il s'agit d'une réaction plutôt que d'une action.

Naturellement, nous réitérons que Monsieur Plaza n'a commis aucune violence ou fait pouvant recevoir une qualification pénale, qu'il s'agit d'une affaire privée et que de ce fait, nous agissons le moment venu sur le fondement de la dénonciation calomnieuse. Il est clair que le but recherché par ces trois femmes est de faire payer coûte que coûte une infidélité, en mettant en œuvre une vengeance organisée, dénigratoire et vexatoire. Monsieur Stéphane Plaza est

totalemment serein et, en l'état, ne fait l'objet d'aucune enquête pénale à sa connaissance, et bénéficie de la présomption d'innocence. »

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Edwy Plenel